

Syndicat National des Chercheurs

Scientifiques

SNCS - FSU

SECTION 27 - CNRS

COMITE DE LIAISON

BIOLOGIE VEGETALE

SESSION DE PRINTEMPS 2002

CONCOURS 2002

Vos contacts SNCS à la section 27

Elus B

Alain BORGEL

Institut de Recherche pour le Développement
 GENETROP – Biologie du Développement des Plantes Pérennes
 Tropicales, UMR 1098
 911 Av. Agropolis, BP 5045
 F-34032 MONTPELLIER Cedex

Tél. : 04 67 41 62 41/61 75
 Fax : 04 67 41 62 22
 E-mail : borgel@mol.ird.fr

Evelyne COPPIN

Institut de Génétique et Microbiologie
 UPS, UMR CNRS 8126,
 Centre d'Orsay, Bâtiment 400
 F-91405 ORSAY Cedex

Tél. : 01 69 15 70 12
 Fax : 01 69 15 70 06
 E-mail : coppin@igmors.u-psud.fr

Jean-Philippe REICHHELD

Laboratoire de Génome et Développement des Plantes
 UMR 5096 – CNRS/UP
 52, Av. de Villeneuve
 F-66860 PERPIGNAN

Tél. : 04 68 66 21 17
 Fax : 04 68 66 84 99
 E-mail : jpr@univ-perp.fr

Elus A

Thierry LANGIN

Institut de Biotechnologies des Plantes
 Université Paris 11 - URA CNRS 1128
 Laboratoire de Phytopathologie Moléculaire
 Bâtiment 630
 F-91405 ORSAY Cedex

Tél. : 01 69 31 10 02
 Fax : 01 69 33 64 24
 E-mail : langin@ibp.u-psud.fr

Yves MEYER

Labo. de Physiologie et de Biologie Moléculaire Végétale
 URA 565, Faculté des Sciences, Bâtiment C
 Université de Perpignan, 52 avenue de Villeneuve
 F-66860 PERPIGNAN Cedex

Tél. : 04 68 66 22 25
 Fax : 04 68 66 84 99
 E-mail : ymeyer@univ-perp.fr

Dominique ROBY

Laboratoire de Biologie Moléculaire des Relations Plantes-
 Microorganismes
 UMR CNRS/INRA 215, BP 27,
 Chemin de Borde Rouge
 31326 CASTANET-TOLOSAN Cedex

Tél. : 05 61 28 53 26
 Fax : 05 61 28 50 61
 E-mail : roby@toulouse.inra.fr

BULLETIN D'ADHESION AU SNCS

NOM : Prénom :
 ADRESSE PROFESSIONNELLE :

 Tél. : Fax : E-mail :
 ADRESSE PERSONNELLE :

 Section du Comité National : Grade : Echelon :
 Autre Organisme – Hors Statut – Contractuel – Doctorant – Postdoc – Retraité
 Section Locale :
 A retourner au :
 SNCS, 1 place Aristide Briand, 92195 MEUDON Cedex, Tél. : 01-45 07 58 70,
 Fax : 01 45 07 58 51, Répondeur : 01-45 07 58 72, E-mail : sncs@cnrs-bellevue.fr
 Web SNCS : <http://www.cnrs-bellevue.fr/~sncs/>

Table des Matières

- Vos contacts à la Commission 27 de Biologie Végétale	p. 2
- Editorial	p. 4
- Compte-rendu intersyndical de la session de Printemps	p. 7

Dates des prochaines réunions concernant la Commission 27

- Bureau de la section 27 : 4 septembre 2002.
- Session d'automne : du 19 au 22 novembre 2002.

Secrétaires du CL 27 : Betty Felenbok
Institut de Génétique et Microbiologie
Université Paris-Sud XI, Bâtiment 409,
Centre d'Orsay, 91405 Orsay cedex
Tél. 01 69 15 63 28
E-mail : felenbok@igmors.u-psud.fr

Marc-Henri Lebrun
UMR 1932 CNRS INRA
Aventis Cropscience
14-20 Rue Pierre Baizet, BP 9163
69263 Lyon cedex 09
Tél. 04 72 85 24 81 – Fax 04 72 85 22 97
E-mail : Marc-Henri.Lebrun@Aventis.com

EDITORIAL

“ Les promesses de Chirac : on attend maintenant les faits ! ”

En guise d'éditorial, j'ai eu envie de vous transmettre la lettre qu'Henri Audier a adressé au président du Conseil d'Administration du CNRS, qui chiffre concrètement ce que représente pour le CNRS notamment, les promesses de Chirac.

H.E. Audier, Administrateur du CNRS
à G. Mégie, Président du CNRS.

Le 10 juin 2002

Monsieur le Président,

Le nouveau contexte politique nécessite que le prochain Conseil d'administration ne se déroule pas exactement comme vous l'avez prévu. Il me semble tout d'abord qu'une information minimale devrait être donnée par les tutelles quant à la politique que le gouvernement entend suivre et, plus prosaïquement dans l'immédiat, sur la date de la levée du "gel" de certains crédits de recherche. Il serait aussi souhaitable que les responsables de l'organisme nous fassent part de l'évolution de leurs demandes budgétaires en fonction du programme annoncé par le Président de la République, ce d'autant que le Premier Ministre a indiqué plusieurs fois que "toutes les promesses seraient tenues". Enfin, il conviendrait que le Conseil se donne les moyens de travail pour affiner sa vue à moyen terme de la politique de l'organisme, remplissant ainsi pleinement son rôle statutaire.

Le Président de la République s'est exprimé avec force sur l'avenir de la recherche scientifique : "L'engagement doit être historique et surclasser tout ce qui a été fait dans le passé. Le montant des dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement doit être porté à 3 % du PIB avant la fin de cette décennie. La France pourrait être alors, dès 2007, en tête des pays de l'Union Européenne"*. Il ne serait pas honnête de notre part de mettre *a priori* en doute sa parole, tout comme il serait inconcevable, voire malhonnête de la part du Président de la République, de ne pas tenir ses promesses.

Si je comprends bien le français, "avant" la fin de la décennie (et non pas "à la fin" de la décennie) signifie 2008-2009 et nous n'avons donc, au mieux, que six budgets (de 2003 à 2008), pour aider le Président de la République à respecter ses engagements visant à accroître de 50 % le potentiel français de recherche, puisque environ 2 % du PIB seulement sont consacrés actuellement à la recherche. Certes, cet effort doit être réparti équitablement entre les financements des secteurs public et privé mais "la mention particulière concernant le CNRS" faite par le Président, "en raison du rôle clé de ce grand organisme dans la production scientifique française", autorise à penser que le CNRS se situera, pour le moins, dans la moyenne de croissance promise. Si bien que, en première approximation, pour progresser de 50 % avant la fin de la décennie il nous faut prévoir, mathématiquement, une croissance cumulée de 7 % par an en volume pendant six ans et de l'ordre de 9 % avec l'inflation.

Etant donné qu'il convient de doubler rapidement les crédits par chercheur et d'améliorer les carrières (j'y reviendrai), il me semble que les 7 % promis de croissance par an ne peuvent être

uniquement utilisés à l'emploi scientifique. Mais les deux objectifs précédents peuvent être atteints avec 6 % de progression annuelle du potentiel humain. Les demandes budgétaires de 2003 devraient donc prévoir pour le CNRS, la création de 720 postes de chercheurs et 750 d'ITA (en plus du remplacement des départs qui sont, au total, de l'ordre de 1000 par an), accompagnée d'une augmentation de 25 % des crédits et d'une étape importante dans la revalorisation des carrières.

Cette croissance de l'emploi scientifique est considérée, à juste titre, comme prioritaire par le Président de la République. En effet, je le cite, le nombre de scientifiques "est en France 6 pour 1000 actifs contre 8 aux Etats-Unis et 9 au Japon" et, de plus, " la seule mise en place de la réduction du temps de travail aurait nécessité (...) de créer 2.400 emplois dans les EPST". Il faut toutefois considérer que le taux raisonnable de 6 % de croissance par an de l'emploi scientifique, appliqué aux 100.000 chercheurs, enseignants-chercheurs et ingénieurs de l'ensemble de la recherche publique implique le recrutement de 6.000 jeunes docteurs supplémentaires par an, chiffre auquel il faut ajouter 4.000 départs en retraite à remplacer, et ce sans évaluer les besoins du secteur privé.

Il est possible de concrétiser ces objectifs dans l'immédiat, car nous disposons encore de suffisamment de jeunes scientifiques et nous pouvons développer l'accueil. Mais pour atteindre ces objectifs à moyen terme, des mesures sont à prendre d'extrême urgence pour attirer les jeunes vers le doctorat et la recherche, ce d'autant que, comme le souligne le Président de la République, "on prévoit une chute de 15 % des docteurs en 2004 et que cela risque de s'aggraver".

La mesure la plus urgente est, à l'évidence de porter le montant des allocations de recherche à 1.500 euros par mois (environ 10.000 F nets). Certes, ce problème ne dépend pas du CNRS, mais celui-ci peut faire valoir avec force que cette mesure est nécessaire pour maintenir la qualité du recrutement.

Un deuxième progrès est aussi annoncé par le Président de la République dans son programme : "Il faudra impérativement revaloriser les carrières de chercheurs et susciter ainsi des vocations". Certains aspects ne dépendent pratiquement que du CNRS. Ainsi, il est possible dès le prochain budget, d'accroître fortement le nombre de promotions aux passages de grade des chercheurs et des ITA, et donc de réduire les files d'attente; il existe une marge d'autant plus grande pour le faire que nous avons plusieurs centaines de départs à la retraite par an, et qu'un facteur proche de trois existe entre le salaire d'un agent en fin de carrière et celui du jeune qui le remplace. Encore faut-il que le CNRS fasse les demandes budgétaires en conséquence.

Un troisième type de mesures concerne les jeunes chercheurs et, plus généralement les salaires. "Il faut corriger le traitement indigne qui est fait aux jeunes docteurs qui s'engagent dans cette merveilleuse aventure humaine qu'est la recherche scientifique et stimuler le recrutement de jeunes et talentueux chercheurs", dit fort justement le Président de la République. Cela suppose de revaloriser très nettement les débuts de carrière, de valider correctement toutes les activités avant recrutement, de rouvrir une voie de recrutement jeune (peu après la thèse) et d'aménager la période entre la fin de thèse et le recrutement, etc... Sur ce problème de l'emploi scientifique, il serait important que le Conseil d'administration se dote de moyens de réflexion à terme et qu'une négociation s'engage au plus vite entre la Direction et les syndicats afin que de premières mesures soit mises en œuvre dès le budget 2003.

L'ensemble de ces éléments devrait aussi nous conduire logiquement à demander au gouvernement une renégociation du "Contrat d'Objectifs" afin d'y inclure, pour les quatre ans à venir, les engagements quantitatifs pris par le Président de la République. Cela donnerait la possibilité de faire ce qui n'avait pu être fait, faute de temps, avant la signature de ce contrat : faire largement discuter son contenu par le Comité National et par les autres instances scientifiques. Cela

donnerait aussi le temps au Conseil d'Administration de mieux concrétiser ses propositions à moyen terme sur la politique de l'emploi scientifique, sur les moyens d'améliorer l'élaboration de la prospective ou de favoriser le décloisonnement entre disciplines et entre organismes.

Veillez bien m'excuser, Monsieur le Président, si je vous importune inutilement. Vu la célérité et l'efficacité de l'action du gouvernement sur la chasse, il serait logique qu'il ait fait de même pour la recherche, rendant ainsi cette lettre sans objet. Si ce n'était pas le cas, une seule petite difficulté resterait alors devant nous : expliquer au Président de la République et au Premier Ministre que la recherche scientifique conditionne, presque autant que la chasse, l'avenir culturel, économique et social de la France.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments sincèrement démocratiques.

H.E. Audier

* Les citations du Président de la République proviennent de sa déclaration " Pour une France en grand : Un plan national de mobilisation pour la recherche et l'innovation".

**Compte rendu intersyndical de la session de printemps (2-4 avril 2002)
SNCS-FSU, SGEN-CFDT, SNPTES-UNSA, SNTRS-CGT**

La section a souhaité la bienvenue à Catherine Boyen DR2, nommée par la direction en remplacement d'Eric Hüttner.

Les membres de la section ont tenu à remercier Betty Felenbok qui a réussi à mettre fin à la procédure des marchés, en la conviant à un pot de victoire à l'issue de la première matinée de réunion.

Exposé de politique générale de Jacqueline Godet, directrice des Sciences de la Vie

En préambule, Madame Godet nous informe que l'on peut trouver sur le Web le projet d'établissement du CNRS fixant les orientations stratégiques de l'organisme pour les dix années à venir ainsi que le contrat d'action pluriannuel CNRS-Etat 2002-2005 signé le 21 mars 2002.

Les grandes priorités, interdisciplinarité, espace européen et responsabilisation des acteurs internes ont des conséquences sur la campagne de recrutement : 20% des postes de chercheur (83 sur 480) sont interdisciplinaires. La proportion de postes fléchés augmente. Des nouvelles structures de jury d'admissibilité doivent être mises en place. En 2003, dans le cadre autorisé des textes actuels, des commissions interdisciplinaires vont être formées à titre d'essai.

La notion d'équipe-projet apparaît. Elle vise à faire travailler ensemble sur une thématique donnée, des chercheurs d'horizons différents dans le cadre d'une structure contractuelle sur une période d'environ 4 ans.

La notion de contrat se développe. En particulier, un contrat est passé entre le directeur d'unité et la direction du CNRS qui s'engage sur les 4 ans en ce qui concerne budget, équipement et postes.

Une discussion a suivi avec les membres de la section. Sans entrer dans le détail, on peut retenir quelques remarques: l'éparpillement des institutions de recherche est une entrave à l'interdisciplinarité qui ne peut exister qu'au niveau européen, on assiste à une dérive vers une vision gestionnaire de la recherche, la recherche se juge a posteriori...

En ce qui concerne la campagne de recrutement 2002, 2 postes externes DR2 ont été mis au concours en section 24 et 21. Il n'y a aucun candidat sur le poste de la section 21.

Une vingtaine de postes sont susceptibles d'être attribués à des candidats qui seront classés par les sections et dont le projet entre dans le cadre de la valorisation.

Compte rendu de réunions

Conférence des présidents

Un point essentiel concerne la présélection des dossiers des candidats postulant au concours CR2 et CR1, une formule qui permettrait de réduire le nombre de candidats à auditionner. Actuellement tous les candidats ayant déposé un dossier sont auditionnés. Les deux modalités présentent des avantages et des inconvénients et les avis divergent. Un groupe de travail a été constitué pour essayer de proposer des solutions.

L'inversion du calendrier va conduire à examiner les unités et les chercheurs au printemps. Les promotions seront effectuées à l'automne et entérinées avec effet rétroactif. Actuellement la titularisation des chercheurs est examinée au printemps c'est à dire un an et demie après leur recrutement qui a lieu en octobre. Dans le nouveau schéma la titularisation sera examinée à l'automne, soit un an après le recrutement.

Les présidents insistent sur le fait qu'ils doivent être consultés par la direction sur le choix des comités d'évaluation comme la mention " en accord avec le président " qui figure dans les textes le stipule.

Réunion des correspondants formation

Il est rappelé que l'aspect formation doit être pris en compte dans l'évaluation des unités et lors de la rédaction du rapport.

Travaux de la section

Discussion pour l'élaboration du rapport de conjoncture

Six thèmes définis lors de la session d'automne ont été pris en charge par six rapporteurs qui ont fourni des textes servant de base à la discussion. Les thèmes sont les suivants : les modèles et leurs usages; reproduction et développement ; métabolisme ; transport et signalisation ; interactions plantes microorganismes; la biologie végétale, la formation et les aspects sociétaux. L'objectif n'est pas de faire l'état des lieux de la recherche dans le champ disciplinaire de la section 27, mais de dégager quelques messages forts à l'intention des tutelles. Nous avons essayé d'orienter les discussions dans ce sens et des rapporteurs différents des précédents sont chargés de faire une courte synthèse des thèmes abordés. Le président s'appuiera sur ces contributions pour rédiger un texte qu'il soumettra à la section.

Titularisation

Tous les dossiers de titularisation ont reçu un avis favorable.

Accueil en délégation ou détachement

classement des trois dossiers : 1 Cook, 2 Manicacci, 3 Stoppin

Cas particuliers de chercheur

Un message sera adressé à tous les chercheurs concernés

Promotions CR2 CR1 (6 dossiers)

le classement suivant a été établi : 1 Maréchal, 2 Moreau, 3 Reichheld, 4 Ouchane, 5 Fobis, 6 Pélissier

Vote sur le classement 16 oui

Promotions DR2 DR1 (12 dossiers)

le classement suivant a été établi : 1 S. Mache, 2 D. Expert, 3 M. Miginiac, 4 T. Gaude

Promotions DR1 DRCE1 (4 dossiers)

J. Joyard est proposé à la promotion

Promotion DRCE1 DRCE2 (1 dossier Delseny)

avis favorable à la promotion

Proposition de médailles

Après discussion et vote, la section propose François Parcy pour la médaille de bronze. La section 27 a souhaité rendre hommage à la mémoire d'André Adoutte avec les seuls moyens dont elle disposait, c'est à dire en le proposant à titre posthume pour la médaille d'argent.

Examen des unités

- Vote sur le renouvellement de l'UMR 5667 ENS de Lyon dirigée par Christian Dumas : 19 oui, vote sur le directeur proposé Christian Dumas 18 oui, 1 abstention
- Vote sur le renouvellement de l'UMR 5019 de Grenoble dirigée par Jacques Joyard : 18 oui, vote sur la directrice proposée Maryline Vantard : 16 oui, 2 abstentions
- Vote sur le renouvellement de l'UMR 5004 de Montpellier dirigée par Claude Grignon : 19 oui, vote sur le directeur proposé : 10 oui, 3 non, 6 absentions

La motion suivante concernant les modalités d'attribution des CDD aux candidats âgés de 32 ans en 2002 a été soumise au vote (19 oui 1 abstention) :

“ La section 27 observe que les conditions d'attribution de CDD pour 5 ans à des jeunes chercheurs qui, ayant 31 ans révolus au cours de l'année 2002, n'étaient plus éligibles au concours CR2 du CNRS de la campagne 2002, n'ont pas été suffisamment explicites pour éviter que :

- 1 certains candidats potentiels ne soumettent pas de dossier de candidature à l'entrée au CNRS
- 2 soumettent un dossier aux concours CR2 et CR1 ce qui pourrait les conduire à n'être examinés que pour le concours CR1
- 3 soumettent un dossier exclusivement au concours CR1 ce qui pourrait les conduire à ne pas être pris en considération pour l'obtention de CDD.

En conséquence la section recommande

- 1 que tous les candidats ayant déposé un dossier au concours CR2 ou CR1, qui auront 31 ans révolus au cours de l'année 2002, soient considérés comme des postulants à l'obtention d'un CDD.
- 2 que ces candidats soient auditionnés par les sections du comité national suivant les modalités analogues à celles qui sont pratiquées pour les candidats au concours CR2, à l'occasion d'entretiens distincts de ceux des concours mais contigus à la campagne de recrutement (soit le jour précédent soit le jour suivant la campagne)
- 3 que les sections transmettent à la direction du CNRS leurs recommandations sur la base d'un avis comportant la mention “ aurait été admissible au concours CR2 de l'année 2002 ” ou “ n'aurait pas été admissible au concours CR2 de l'année 2002 ”.
- 4 qu'un appel d'offres de CDD soit émis au plus tôt en direction de la classe d'âge “ 31 ans révolus au cours de l'année 2002 ” pour repêcher les candidats qui se sont autocensurés afin qu'une deuxième campagne d'évaluation de CDD potentiels soit menée par le comité national avant la fin de l'année 2002 ”

Résultats des jurys d'admissibilité des 21-22-23 mai 2002 de la section 27

Concours DR2 : 5 postes

- 1- C. Bowler*
- 2- M. Heinlein*
- 3- J. M. Cock*
- 4- J-P Javerzat
- 5- O. Vallon
- 6- C. Curie
- 7- M. Salanoubat
- 8- J-J Bessoule
- 9- B. Dumas
- 10- F. Moneger

vote sur le classement 17 oui

* : candidats externes

remarque :statutairement, le concours DR2 est ouvert aux candidats externes. Toutefois, le recrutement n'est possible que s'il y a création d'un poste budgétaire, ce qui est rarissime. Ce n'était pas le cas pour ce concours. Nous n'insisterons pas sur l'absurdité de la situation!!!!

Concours CR1 : 4 postes

- 1- C. Bowler
- 2- O. Voinnet
- 3- G. Finazzi
- 4- N. Paris
- 5- C. Bousquet
- 6- A. Hua-Van
- 7- M-L Maddelein
- 8- M. Drucker
- 9- I. Varlet

vote sur le classement 18 oui

Concours CR2

Concours 27/03 : 5 postes

- 1- O. Voinnet
- 2- C. Bousquet
- 3- B. Lacombe
- 4- D. Capela
- 5- S. Mongrand
- 6- D. Seigneurin Berny
- 7- G. Michel
- 8- P. Giégé
- 9- N. Ginet
- 10- G. Mouille
- 11- L. Noël
- 12- L. Deslandes

vote sur le classement 18 oui

Poste affiché 27/04

- 1- D. Seigneurin Berny
- 2- G. Mouille

classement 16 oui-1 non-1